

Motion : un point qui compte

Madame la Présidente,

Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

Conformément à l'article 64 de notre règlement, nous soussignés déposons la motion ci-après.

Contexte

Selon un rapport du *Global Carbon Project*¹ largement repris dans la presse en novembre 2022, il semblerait que les émissions de CO₂ liées au combustibles fossiles atteindront 36.6 milliards de tonnes en 2022, soit un niveau jamais atteint dans l'histoire de l'humanité. Parallèlement à cela, le secrétaire général des Nations unies Antonio Guterres déclarait en ouverture de la COP27 : "*Nous sommes sur l'autoroute vers l'enfer climatique, avec notre pied sur l'accélérateur*".

Comme chacun sait, l'une des sources importantes d'émissions de CO₂ est le chauffage, majoritairement d'origine fossile sur notre territoire communal². Même si Prangins n'est qu'un petit village d'un petit pays, et n'a de ce fait que peu d'impact sur les émissions mondiales, la prise de conscience de la nécessité d'agir semble avoir lieu. En effet, le conseil communal a plébiscité au mois de mars par 48 oui, 1 non et 6 abstentions le postulat de M. Buccioli intitulé : *Pour une sortie rapide du gaz comme source d'approvisionnement énergétique des bâtiments à Prangins*.

Proposition

Nous soussignés nous réjouissons de cette évolution et souhaiterions utiliser les moyens légaux à disposition pour donner à la commune les moyens de ses ambitions. En particulier, nous voulons par la présente motion inviter la municipalité à faire usage de l'article 6 alinéa 3 de la loi sur les impôts communaux (LCom) dont la teneur est la suivante :

Les communes peuvent décréter en pour-cent à l'impôt cantonal de base des impôts spéciaux particulièrement affectés à des dépenses déterminées.

Cet impôt spécial doit être clairement affecté à un objet précis, c'est pourquoi nous laissons la municipalité se déterminer sur laquelle parmi les options suivantes, en lien avec la transition énergétique, elle souhaite le destiner :

- La rénovation et l'efficacité énergétique des bâtiments communaux
- Un projet particulier du plan climat
- L'approvisionnement énergétique des bâtiments publics et privés sur le territoire de la commune (postulat Buccioli)

Notons que la LCom n'impose pas l'élaboration d'un règlement dédié à l'utilisation de cet impôt, puisque ce n'est pas une taxe.

Au risque de nous répéter, les habitants de Prangins bénéficient d'un des taux d'imposition communal les plus faibles du Canton. Il est donc possible d'être courageux et ambitieux vis-à-vis de notre engagement pour une transition énergétique rapide, et ce avec un impact minime sur les contribuables.

¹ Le *Global Carbon project* est un projet de la communauté scientifique cherchant à décrire de manière globale le cycle du carbone et son implication dans les changements climatiques. Voir la page internet éponyme pour plus d'informations.

² cf. Au rapport *Bases pour une planification énergétique communale*, AMSTEIN + WALTHERT, 2015

La commune donnerait ainsi un signal de son engagement pour la transition énergétique, ce qui peut ensuite enclencher un cycle vertueux sur les comportements. L'argent dégagé par cet impôt spécial servira de moteur (pas à combustion) pour le projet auquel il sera affecté en réduisant notre recours à l'emprunt, qui coûte par ailleurs de plus en plus cher.

Un point d'impôt équivaut peu ou prou à 350'000 CHF. Mis en perspective avec le montant total des charges au budget 2023 avant d'éventuels amendements (plus de 37 millions dont 394'000 CHF pour l'eau, l'énergie et le combustible) il ne semble pas déraisonnable d'attribuer un point d'impôt à un défi aussi important que la transition énergétique plutôt que de creuser l'endettement.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, de renvoyer cette motion en commission pour examen

Léo Durnat



Daniel Bujard

Samir Abid

Fabienne Zing

Bettina Venezia

Hervé Durnat

Bernard Jeangros

Nicolas Aeschiman

Yvonne Brechon

Jola Duszewska Grabarz

Pawel Grabarz

Franck Eloi

Benjamin Chassot